

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

HYPOCHLORITE 9B'GC @ HCB!'95I '89 '>5 J9 @47/50

Version 3.2

Date de révision 27.06.2016

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom commercial : HYPOCHLORITE DE SOUDE 47/50-EXTRAIT DE JAVEL
Nom de la substance : hypochlorite de sodium, solution
No.-Index : 017-011-00-1
No.-CAS : 7681-52-9
No.-CE : 231-668-3
CE Enregistrement : 01-2119488154-34-xxxx

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Usages identifiés : voir le tableau en début d'annexe pour une vision globale des usages identifiés.

Utilisations déconseillées : Réservé aux utilisateurs industriels et professionnels.

Remarques : Avant de se référer aux scénarios d'exposition annexés à cette Fiche de Données de Sécurité, veuillez vérifier le grade du produit acheté : les scénarios d'exposition présentés ne sont pas associés à un grade produit.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : SERVICE CHIMIE
5 Place de l'Eglise St Thibault des Vignes
77400 Marne la Vallée - France

Téléphone : +33 (0)1 64 30 89 22
Téléfax : +33 (0)1 64 30 87 49

Adresse e-mail : info@service-chimie.fr

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence : Accès aux centres anti-poisons de France
(serveur ORFILA de l'INRS)
Disponible 7j/7 et 24h/24
Informations limitées aux intoxications
01 45 42 59 59 appel depuis la France
+33 1 45 42 59 59 (international)

HYPOCHLORITE 9B GC @ HCB ! 95I 89 >5 J9 @47/50

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008

RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008			
Classe de danger	Catégorie de danger	Organes cibles	Mentions de danger
Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux	Catégorie 1	---	H290
Corrosion cutanée	Catégorie 1B	---	H314
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique	Catégorie 3	Système respiratoire	H335
Toxicité aiguë pour le milieu aquatique	Catégorie 1	---	H400
Toxicité chronique pour le milieu aquatique	Catégorie 2	---	H411

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

Effets néfastes les plus importants

- Santé humaine : Se référer à la section 11 pour les informations toxicologiques.
- Dangers physico-chimiques : Se référer à la section 9 pour les informations physicochimiques.
- Effets potentiels sur l'environnement : Se référer à la section 12 pour les informations relatives à l'environnement.

2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008

Symboles de danger :



Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger : H290 Peut être corrosif pour les métaux.

HYPOCHLORITE 9B'GC @ HCB!'95I '89 '>5 J9 @47/50

	H314	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
	H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
	H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Conseils de prudence		
Prévention	: P261 P273 P280	Éviter de respirer les vapeurs. Éviter le rejet dans l'environnement. Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.
Intervention	: P303 + P361 + P353 P305 + P351 + P338 P304 + P340 + P310	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/Se doucher. EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

Etiquetage supplémentaire:

EUH031 Au contact d'un acide, dégage un gaz toxique.
Interdit à la vente au grand public

2.3. Autres dangers

Voir section 12.5 pour les résultats de l'évaluation PBT et vPvB.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Nature chimique : hypochlorite de sodium
Solution aqueuse

Composants dangereux	Concentration [%]	Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)	
		Classe de danger / Catégorie de danger	Mentions de danger

HYPOCHLORITE 9B'GC @ HCB!'95I '89 '>5J9 @47/50

hypochlorite de sodium, solution

No.-Index	: 017-011-00-1	>= 10 - < 25	Met. Corr.1	H290
No.-CAS	: 7681-52-9		Skin Corr.1B	H314
No.-CE	: 231-668-3		STOT SE3	H335
CE	: 01-2119488154-34-xxxx		Aquatic Acute1	H400
Enregistrem ent			Aquatic Chronic1	H410

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Conseils généraux	: Enlever immédiatement tout vêtement souillé.
En cas d'inhalation	: En cas d'accident par inhalation, transporter la victime hors de la zone contaminée et la garder au repos. Respiration artificielle en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire. Appeler immédiatement un médecin.
En cas de contact avec la peau	: Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon. Si une irritation apparaît ou si la contamination est étendue et prolongée, consulter un médecin.
En cas de contact avec les yeux	: Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Consulter immédiatement un ophtalmologiste.
En cas d'ingestion	: Se rincer la bouche à l'eau. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. En cas d'ingestion, ne pas faire vomir - consulter un médecin. Si une personne vomit et est couchée sur le dos, la tourner sur le côté.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes	: Voir le chapitre 11 pour des informations plus détaillées sur les effets pour la santé et les symptômes.
Effets	: Voir le chapitre 11 pour des informations plus détaillées sur les effets pour la santé et les symptômes.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement	: Pas d'information disponible.
------------	---------------------------------

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction	: Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions
---------------------	--------------------------------------------------------------

HYPOCHLORITE 9B'GC @ HCB!'95I '89 '>5J9 @47/50

appropriés	locales et à l'environnement proche. Le produit lui-même ne brûle pas.
Moyens d'extinction inappropriés	: Exempt

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie	: En cas d'incendie, il peut se produire un dégagement de (d'): Chlore, Chlorure d'hydrogène gazeux, Oxydes de chlore
--------------------------------------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

5.3. Conseils aux pompiers

Équipement de protection spécial pour les pompiers	: En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome. Porter un vêtement de protection adéquat (combinaison complète de protection)
Conseils supplémentaires	: Refroidir par pulvérisation d'eau les récipients fermés se trouvant à proximité de la source d'incendie. L'échauffement provoque une élévation de la pression avec risque d'éclatement. Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles	: Utiliser un équipement de protection individuelle. Porter un équipement de protection respiratoire. Garder les personnes à l'écart de l'endroit de l'écoulement/de la fuite et contre le vent. Veiller à une ventilation adéquate. Le produit déversé rend la route glissante Éviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas respirer les vapeurs.
---------------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement	: Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts. Éviter la pénétration dans le sous-sol. En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales. En cas d'infiltration dans les sols, prévenir les autorités.
---------------------------------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage	: Recueillir à l'aide d'un produit absorbant les liquides (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel). Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination. Ne pas fermer hermétiquement le récipient.
-----------------------------------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Information supplémentaire	: Traiter le produit récupéré selon la section "Considérations relatives à l'élimination".
----------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------

6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir la section 1 pour l'information de contact en cas d'urgences.

HYPOCHLORITE 9B GC @ HCB ! 95 I 89 > 5 J9 @ 47/50

Voir la section 8 pour l'information sur l'équipement de protection personnelle.
Voir la section 13 pour l'information sur le traitement de déchets.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

- Conseils pour une manipulation sans danger : Ne pas fermer hermétiquement le récipient. Manipuler et ouvrir le récipient avec prudence. Assurer une ventilation adéquate. Utiliser un équipement de protection individuelle. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation. En cas de formation de vapeurs et d'aérosols, porter un appareil respiratoire avec filtre approprié. Prévoir des douches de sécurité et des fontaines oculaires dans les ateliers où le produit est régulièrement manipulé.
- Mesures d'hygiène : Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail. Enlever immédiatement tout vêtement souillé.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

- Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Conserver dans un endroit frais et bien ventilé. Conserver dans un endroit avec un sol résistant aux alcalis. Conserver uniquement dans le récipient d'origine. Entreposer dans un récipient pourvu d'un évent. Protéger de la lumière.
- Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Ce produit n'est pas inflammable. Mesures préventives habituelles pour la protection contre l'incendie.
- Information supplémentaire sur les conditions de stockage : Conserver dans un endroit bien ventilé. Protéger de la lumière. Entreposer dans un endroit frais. Ne pas fermer hermétiquement le récipient.
- Précautions pour le stockage en commun : Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Ne pas entreposer avec des acides ou des sels d'ammonium.
- Classe de stockage (Allemagne) : 8B: Substances corrosives non combustibles

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

- Utilisation(s) particulière(s) : Usages identifiés : voir le tableau en début d'annexe pour une vision globale des usages identifiés.

HYPOCHLORITE 9B'GC @ HCB!'95I '89 '>5J9 @47/50

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Composant:	hypochlorite de sodium, solution	No.-CAS 7681-52-9
Dose dérivée sans effet (DNEL) / Dose dérivée avec effet minimum (DMEL)		

DNEL		
Travailleurs, Effets systémiques aigus, Aiguë – effets locaux, Inhalation	:	3,1 mg/m3
DNEL		
Travailleurs, Effets systémiques à long terme, Long terme - effets locaux, Inhalation	:	1,55 mg/m3
DNEL		
Travailleurs, Long terme - effets locaux, Contact avec la peau	:	0,5 %
DNEL		
Consommateurs, Effets systémiques à long terme, Long terme - effets locaux, Inhalation	:	1,55 mg/m3
DNEL		
Consommateurs, à court terme, Inhalation	:	3,1 mg/m3
DNEL		
Consommateurs, Effets systémiques à long terme, Ingestion	:	0,26 mg/kg p.c. /jour

Concentration prédite sans effet (PNEC)		
-----------------------------------------	--	--

Eau douce	:	0,21 µg/l
Eau de mer	:	0,042 µg/l
STP	:	0,03 mg/l
Libérations intermittentes	:	0,26 µg/l
Sol Exposition non présumée.	:	
Sédiment marin Exposition non présumée.	:	
Sédiment d'eau douce Exposition non présumée.	:	

Composant:	chlore	No.-CAS 7782-50-5
Autres valeurs limites d'exposition professionnelle		

Valeurs limites d'exposition indicatives selon les directives 91/322/EEC, 2000/39/EC,

HYPOCHLORITE 9B GC @ HCB ! 95 I 89 >5 J9 @47/50

2006/15/EC, 2009/161/EU, Seuil limite d'exposition à court terme (STEL)
0,5 ppm, 1,5 mg/m³
Indicatif

France. Valeur Limite d'Exposition Professionnelle (VLEP), Valeur Limite d'Exposition à Court Terme (VLCT):
0,5 ppm, 1,5 mg/m³
Limite d'exposition professionnelle contraignante (VRC)

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

Voir mesures de protection sous chapitre 7 et 8.

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire

Conseils : En cas de formation de vapeurs et d'aérosols, porter un appareil respiratoire avec filtre approprié.
Type de Filtre recommandé:
Filtre combiné: B-P2
Filtre combiné: B-P3
Pour les concentrations de vapeur faible : EN 136. Pour des concentrations plus élevées : EN 137

Protection des mains

Conseils : Gants de protection conformes à EN 374.
La matière des gants doit être imperméable et résistante envers le produit / la préparation
Prenez en compte l'information donnée par le fournisseur concernant la perméabilité et les temps de pénétration, et les conditions particulières du lieu de travail (contraintes mécaniques, temps de contact).
Les gants de protection doivent être remplacés dès l'apparition des premières traces d'usure.

Matériel : caoutchouc butyle
délai de rupture : 8 h
Épaisseur du gant : 0,5 mm

Matériel : Chlorure de polyvinyle
délai de rupture : 8 h
Épaisseur du gant : 0,5 mm

Matériel : Polyisoprène
délai de rupture : 8 h
Épaisseur du gant : 0,5 mm

Protection des yeux

HYPOCHLORITE 9B'GC @ HCB!'95I '89 '>5 J9 @47/50

Conseils : Lunettes de sécurité avec protections latérales conforme à l'EN166
Lunettes de sécurité à protection intégrale

Protection de la peau et du corps

Conseils : des vêtements de protection résistant aux alcalis
(EN 340)

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Conseils généraux : Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.
Éviter la pénétration dans le sous-sol.
En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les
autorités compétentes conformément aux dispositions locales.
En cas d'infiltration dans les sols, prévenir les autorités.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Forme : liquide

Couleur : vert jaunâtre

Odeur : léger de chlore

Seuil olfactif : donnée non disponible

pH : env. 12

Point/intervalle de fusion : donnée non disponible

Point/intervalle d'ébullition : 102,2 °C

Point d'éclair : Non applicable

Taux d'évaporation : donnée non disponible

Inflammabilité (solide, gaz) : Non applicable

Limite d'explosivité, supérieure : Non applicable

Limite d'explosivité, inférieure : Non applicable

Pression de vapeur : donnée non disponible

Densité de vapeur relative : donnée non disponible

Densité relative : donnée non disponible

Densité : 1,22 g/cm³ (20 °C)

Hydrosolubilité : complètement miscible

HYPOCHLORITE 9B'GC @ HCB!'95I '89 '>5 J9 @47/50

Coefficient de partage: n-octanol/eau	:	donnée non disponible
Température d'auto-inflammabilité	:	Non applicable
Décomposition thermique	:	Ne pas surchauffer, afin d'éviter une décomposition thermique.
Viscosité, dynamique	:	2,8 mPa.s
Explosibilité	:	Le produit n'est pas explosif
Propriétés comburantes	:	Oxydants

9.2. Autres informations

Corrosion pour les métaux	:	Corrosif pour les métaux
---------------------------	---	--------------------------

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Conseils	:	Au contact d'un acide, dégage un gaz toxique.
----------	---	-----------------------------------------------

10.2. Stabilité chimique

Conseils	:	Se décompose par chauffage. Se décompose à l'exposition à la lumière.
----------	---	--------------------------------------------------------------------------

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses	:	Peut dégager du chlore en cas de mélange avec des solutions acides.
-----------------------	---	---------------------------------------------------------------------

10.4. Conditions à éviter

Décomposition thermique	:	Ne pas surchauffer, afin d'éviter une décomposition thermique.
-------------------------	---	----------------------------------------------------------------

10.5. Matières incompatibles

Matières à éviter	:	Acides, Composés d'ammonium, Anhydride acétique, Matières organiques, Peroxyde d'hydrogène, sels en métal, Cuivre, Nickel, Fer
-------------------	---	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux	:	Chlore, Oxydes de chlore
-------------------------------------	---	--------------------------

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

HYPOCHLORITE 9B'GC @ HCB!'95I '89 '>5 J9 @47/50

Données pour le produit

Effets CMR

Propriétés CMR

Cancérogénicité	:	Ne contient pas de composé listé comme cancérigène
Mutagénicité	:	Ne contient pas de composé listé comme mutagène
Tératogénicité	:	On ne le considère pas comme tératogène.
Toxicité pour la reproduction	:	Ne contient pas de composé listé comme toxique pour la reproduction

Information supplémentaire

Autres informations toxicologiques	:	En cas d'ingestion, brûlures graves de la bouche et de la gorge, ainsi que danger de perforation de l'oesophage et de l'estomac.
------------------------------------	---	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Composant:	hypochlorite de sodium, solution	No.-CAS 7681-52-9
-------------------	-----------------------------------------	--------------------------

Toxicité aiguë

Oral(e)

DL50	:	> 1100 mg/kg (Rat; Substance d'essai: Chlore) (OCDE ligne directrice 401)
------	---	---------------------------------------------------------------------------

Inhalation

CL50	:	> 10,5 mg/l (Rat; 1 h; Substance d'essai: Chlore) (OCDE ligne directrice 403)
------	---	-------------------------------------------------------------------------------

Dermale

DL50	:	> 20000 mg/kg (Lapin; Substance d'essai: Chlore) (OCDE ligne directrice 402)
------	---	------------------------------------------------------------------------------

Irritation

Peau

Résultat	:	Irritation sévère de la peau (Lapin) (OCDE ligne directrice 404) effets corrosifs (homme)
----------	---	----------------------------------------------------------------------------------------------

Yeux

Résultat	:	Provoque des lésions oculaires graves. (Lapin) (OCDE ligne directrice 405)
----------	---	----------------------------------------------------------------------------

HYPOCHLORITE 9B'GC @ HCB!'95I '89 '>5 J9 @47/50

Sensibilisation

Résultat : non sensibilisant(e) (Test de Buehler; Cochon d'Inde) (OCDE ligne directrice 406)

Effets CMR

Propriétés CMR

Cancérogénicité : Les tests sur les animaux n'ont montré aucun effet cancérigène.

Mutagénicité : Les tests in vitro n'ont pas montré des effets mutagènes
Les tests in vivo n'ont pas montré d'effets mutagènes

Tératogénicité : Les expérimentations animales n'ont pas montré d'effets tératogènes.

Toxicité pour la reproduction : Les tests sur les animaux n'ont montré aucun effet sur la fertilité.

Génotoxicité in vitro

Résultat : négatif (Test de Ames; Salmonella typhimurium) (OCDE ligne directrice 471)

Ambigu (Test d'aberration chromosomique in vitro; Fibroblastes de hamster chinois) (OCDE ligne directrice 473)

Génotoxicité in vivo

Résultat : négatif (Test d'aberration chromosomique in vivo; Souris) (OCDE ligne directrice 474)

négatif (Test d'aberration chromosomique in vivo; Souris) (OCDE ligne directrice 475)

Ambigu (Effets sur la morphologie des spermatozoïdes et la méiotique des micronoyaux; Souris)

Tératogénicité

NOAEL Teratog. : 5,7 mg/kg
(Rat)
Substance d'essai
Chlore

Toxicité pour la reproduction

NOAEL Mère : 5 mg/kg

HYPOCHLORITE 9B'GC @ HCB!'95I '89 '>5 J9 @47/50

(Rat)
(Oral(e))
Effets sur la fertilité
Substance d'essai
Chlore

Toxicité pour un organe cible spécifique

Exposition unique

Inhalation : Organes cibles: Système respiratoire
Peut irriter les voies respiratoires.
Expérience de l'exposition humaine

Exposition répétée

Remarque : La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition répétée.

Autres propriétés toxiques

Toxicité à dose répétée

NOAEL : 50 mg/kg
(Rat)
(Oral(e); 90 Jrs) (OCDE ligne directrice 408)

Danger par aspiration

Aucune classification comme toxique pour l'exposition par aspiration,

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Composant:	hypochlorite de sodium, solution	No.-CAS 7681-52-9
------------	----------------------------------	-------------------

Toxicité aiguë

Poisson

CL50 : 0,06 mg/l (Salmo gairdneri; 96 h)
NOEC : 0,04 mg/l (Menidia peninsulae (capucette nord-américaine); 96 h)

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques

CE50 : 0,141 mg/l (Daphnia magna (Grande daphnie); 48 h)

HYPOCHLORITE 9B'GC @ HCB!'95I '89 '>5 J9 @47/50

algue	
NOEC	: 0,0021 mg/l (algue; 7 Jrs) Eau douce
Bactérie	
CE50	: > 3 mg/l (boues activées; 3 h)
Toxicité chronique	
Poisson	
NOEC	: 0,04 mg/l (Menidia peninsulae (capucette nord-américaine); 28 jr)
Invertébrés aquatiques	
NOEC	: 0,007 mg/l (Crassostrea virginica; 15 jr) Eau de mer
Facteur M	
Facteurs M (Toxicité aquatique aiguë)	: 10
M-Facteur (Aquat. Chron. Tox.)	: 1

12.2. Persistance et dégradabilité

Composant:	hypochlorite de sodium, solution	No.-CAS 7681-52-9
Persistance et dégradabilité		
Persistance		
Résultat	: Le produit peut être dégradé par des procédés abiotiques, par exemple procédés chimiques ou photolytiques. Désagrégation par hydrolyse. Demi-vie dans l'eau douce < 1 jour	
Biodégradabilité		
Résultat	: Les méthodes pour déterminer la biodégradabilité ne sont pas valables pour les substances inorganiques.	

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Composant:	hypochlorite de sodium, solution	No.-CAS 7681-52-9
------------	----------------------------------	-------------------

HYPOCHLORITE 9B'GC @ HCB!'95I '89 '>5 J9 @47/50

Bioaccumulation

Résultat : log Kow -3,42 (20 °C)
Ne montre pas de bioaccumulation.

12.4. Mobilité dans le sol

Composant:	hypochlorite de sodium, solution	No.-CAS 7681-52-9
------------	----------------------------------	-------------------

Mobilité

Eau : Le produit est mobile dans l'eau.
Sol : Extrêmement mobile dans les sols
Air : non volatile (Constante de Henry)

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Composant:	hypochlorite de sodium, solution	No.-CAS 7681-52-9
------------	----------------------------------	-------------------

Résultats des évaluations PBT et vPvB

Résultat : Les critères PBT et vPvB de l'Annexe XIII de la directive REACH ne s'appliquent pas pour les substances inorganiques.

12.6. Autres effets néfastes

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Produit : L'élimination avec les déchets normaux n'est pas permise. Une élimination comme déchet spécial est nécessaire conformément à la réglementation locale. Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts. Contacter les services d'élimination de déchets.

Emballages contaminés : Les emballages contaminés doivent être vidés aussi complètement que possible et peuvent alors, après nettoyage adéquat, faire l'objet d'une récupération. Les emballages ne pouvant pas être nettoyés doivent être évacués de même manière que le produit.

Numéro européen d'élimination des déchets : Aucun code déchet du catalogue européen des déchets ne peut être attribué à ce produit, car seule l'utilisateur qu'en fait l'utilisateur permet cette attribution. Le code déchet est établi en consultation avec la déchetterie.

HYPOCHLORITE 9B'GC @ HCB!'95I '89 '>5 J9 @47/50

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1. Numéro ONU

1791

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR : HYPOCHLORITE EN SOLUTION
RID : HYPOCHLORITE EN SOLUTION
IMDG : HYPOCHLORITE SOLUTION

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

ADR-Classe : 8
(Étiquettes; Code de classification; Numéro d'identification du danger; Code de restriction en tunnels) 8; C9; 80; (E)
RID-Classe : 8
(Étiquettes; Code de classification; Numéro d'identification du danger) 8; C9; 80
IMDG-Classe : 8
(Étiquettes; No EMS) 8; F-A, S-B

14.4. Groupe d'emballage

ADR : II
RID : II
IMDG : II

14.5. Dangers pour l'environnement

Dangereux pour l'environnement selon l'ADR : oui
Dangereux pour l'environnement selon RID : oui
Polluant marin selon le code IMDG : oui

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

IMDG : Non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Données pour le produit

HYPOCHLORITE 9B'GC @ HCB!'95I '89 '>5 J9 @47/50

Nomenclature des installations classées (ICPE) - Directive Seveso II : 1172 Stockage et emploi de substances ou mélanges dangereux pour l'environnement -A- très toxiques pour les organismes aquatiques.

Nomenclature des installations classées (ICPE) - Directive Seveso III : 4510 Dangereux pour l'environnement aquatique de catégorie aiguë 1 ou chronique 1

Composant: hypochlorite de sodium, solution No.-CAS 7681-52-9

EU. REACH, Annexe XVII, Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances dangereuses et de certains mélanges et articles dangereux. : Point n°: , 3; Listé

EU. Reglementation No 1451/2007 [Biocides], annexe I, JO L325) : Numéro CE : , 231-668-3; Listé

France. INRS, tableaux des maladies professionnelles : Table : A; Listé

France. INRS, Maladies Professionnelles, Table of Work-Related Illnesses : Table : 65; Listé

État actuel de notification hypochlorite de sodium, solution:

Source réglementaire	Notification	Numéro de notification
AICS	OUI	
DSL	OUI	
EINECS	OUI	231-668-3
ENCS (JP)	OUI	(1)-237
IECSC	OUI	
ISHL (JP)	OUI	(1)-237
KECI (KR)	OUI	KE-31506
NZIOC	OUI	HSR003698
PICCS (PH)	OUI	
TSCA	OUI	

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Une Évaluation de la Sécurité Chimique a été faite pour cette substance.

HYPOCHLORITE 9B'GC @ HCB!'95I '89 '>5 J9 @47/50

RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte complet des Phrases-H citées dans les sections 2 et 3.

H290	Peut être corrosif pour les métaux.
H314	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Information supplémentaire

- Les principales références bibliographiques et sources de données : Des informations de notre (nos) fournisseur(s) et données issues de la base des substances enregistrées de l'Agence Européenne des Produits Chimiques (ECHA) ont été utilisées pour créer la présente fiche de données de sécurité.
- Autres informations : Réserve aux utilisateurs professionnels. Attention - Eviter l'exposition - Se procurer les instructions spéciales avant utilisation. Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont basées sur l'état de nos connaissances, à la date indiquée.
- Les informations données dans la présente fiche doivent être considérées comme une description des exigences sécurité concernant le produit, elles ne doivent pas être considérées comme une garantie ou une spécification qualité et n'ont pas de valeur contractuelle sur les propriétés de celui-ci.
- Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité concernent le produit spécifiquement désigné, et ne peuvent pas être valides s'agissant du produit associé à un autre produit ou à un procédé, à moins que cela soit spécifié dans le texte du présent document.

|| Indique la section remise à jour.